



Monsieur le Conseiller Exécutif  
Président de l'AUE  
Hôtel de la Collectivité de Corse  
22 cours Grandval - BP 215  
20187 AJACCIO CEDEX 1

COURRIER ARRIVÉE  
LE 14/10/19  
N° 19-322

**OBJET : demande d'avis - modification du PADDUC - cartographie des ESA**

Monsieur le Conseiller Exécutif,

Par courrier en date du 10 juillet 2019, vous avez sollicité la commune d'Olimeto, pour avis, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA). Nous avons répondu à votre demande en vous signalant tous les espaces déjà artificialisés non pris en compte dans la précédente carte du PADDUC, sur la plateforme mise en ligne à cet effet.

Sur le tableau comparatif des surfaces d'ESA que vous nous avez adressé, je note une réduction de 4 hectares soit un total de 720 hectares pour Olimeto. Toutefois, l'échelle régionale de la cartographie transmise ne permet pas de vérifier l'ensemble des zones, comme nous l'aurions souhaité. Il nous est donc **actuellement impossible de valider la cartographie telle que transmise**.

Depuis 2016, la commune élabore son Plan Local d'Urbanisme, en étroite collaboration avec vos services. La volonté communale de mise en œuvre d'une réelle politique agricole à long terme s'est traduite par la réalisation d'un Document d'Objectifs Agricoles et Sylvicoles (DOCOBAS), en partenariat avec l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Cette étude exécutée par la Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud et l'Office National des Forêts, nous a permis d'identifier une centaine d'hectares éligibles aux critères de qualification d'ESA, tels que définis dans le PADDUC. Ainsi, la commune sera en capacité de proposer plus de 800 hectares dans le cadre de son PLU. Cette forte volonté de développement agricole ne doit toutefois pas contraindre le développement économique du territoire. Ainsi, les seuls secteurs de développement économique identifiés sur notre territoire se situent à :

➤ **Baracci :**

- Projet de lotissement communal destiné aux primo-accédants (avec clauses anti-spéculatives) en continuité de la zone urbanisée de Viggianello.
- Projet de développement des thermes, en cours de réalisation, porté par la commune (cofinancé par la CdC, l'État, et l'U.E.).

➤ **Abbartello :**

- Projet de développement économique, en extension de l'agglomération existante.

Dans ces deux zones, les faibles surfaces d'ESA consommées seront donc largement rétribuées à l'échelle communale, favorisant ainsi un développement économique et agricole.

Je vous informe que j'é mets un avis favorable **sous réserve de la prise en compte de ces remarques**.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,  
José- Pierre Mozziconacci

